



un héritier traîne pour donner les instructions à la banque

Par **paka**, le **26/01/2012** à **10:32**

bonjour,

Ma mère est décédée le 22/08/2011, je suis sa fille unique et elle était remariée. Dans l'héritage, il n'y a que des liquidités pas de biens immobiliers. Notre notaire a fait un acte de notoriété destiné à la banque de ma mère pour la répartition de la succession. La banque nous a demandé donc à moi et mon beau père de leur faire un courrier pour leur donner les instructions concernant la destination des fonds et confirmation de la répartition. Mon beau père habite sur Toulouse et moi en région parisienne, donc la communication est uniquement téléphonique. Mon souci, aujourd'hui, c'est que mon beau père n'envoie pas ces instructions!! de ce fait la banque ne peut débloquer les fonds. comment puis je faire pour débloquer la situation? Demander au notaire de percevoir les fonds et faire, lui, la répartition, je précise que l'acte de notoriété a bien été signé et donc acceptée par mon beau père.

Merci beaucoup